

PORTRAIT SOCIAL

Novembre 2019

Caisse commune de Sécurité sociale de la Lozère

39 %
personnes
couvertes

13 400
allocataires

En Lozère, 29 910 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la CCSS, soit 39 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 25 % à 53 % selon les communautés de communes.

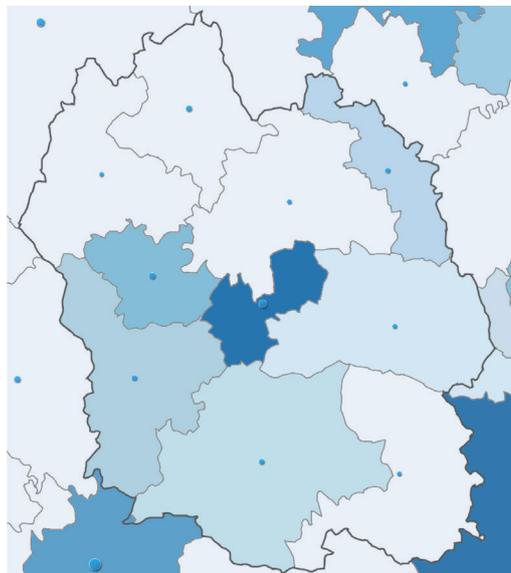
Le département se caractérise par une proportion importante de personnes isolées (51% contre 42% au niveau national).

817 étudiants bénéficient d'une aide, soit 6 % de l'ensemble des allocataires (7 % au niveau national).

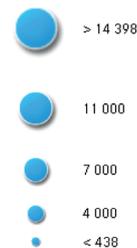
Les aides versées par la CCSS visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 15% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (16 % au niveau national et 18% pour l'Occitanie).

3400 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus. Dans ces foyers précaires, vivent 2500 enfants.

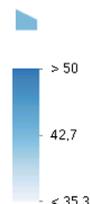
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires Caf par Epci



Part des habitants couverts par la Caf par Epci



Sources : Caf 31/12/2018 et Insee RP 01/01/2015
© IGN Geofla®2.0 2015

POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



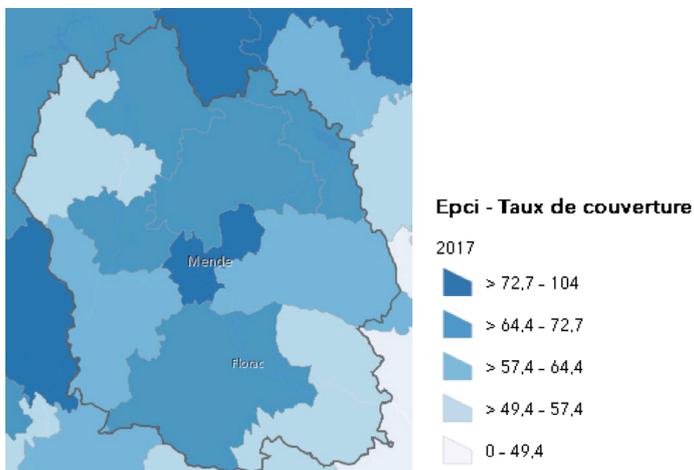
Zoom sur
les allocataires
à bas revenus

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss Drees, Msa 2017 © IGN ® GeoFla 2.0.2015

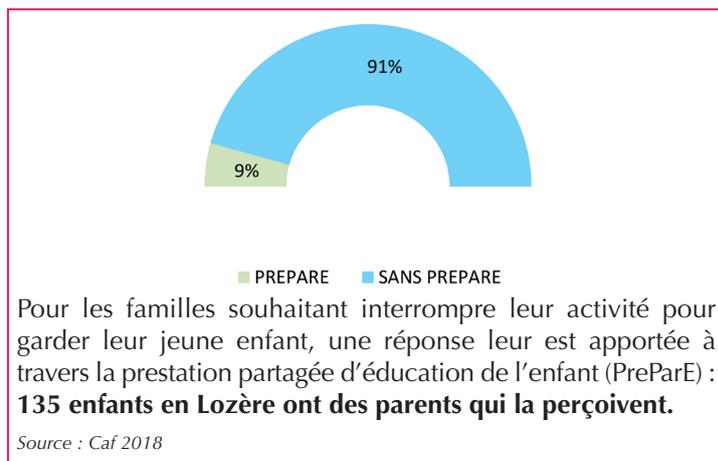
➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

En 2017, la CCSS de la Lozère soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. **1400 places sont disponibles pour les familles.** Prépondérants sur le département, les assistants maternels en proposent près de 700, soit **71 % de l'ensemble des places offertes** (60 % au niveau national).

L'objectif est d'apporter une réponse à près de 1900 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.

La Lozère, avec **71 places offertes pour 100 enfants**, se classe parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France.

Enfants couverts par la prestation PreParE



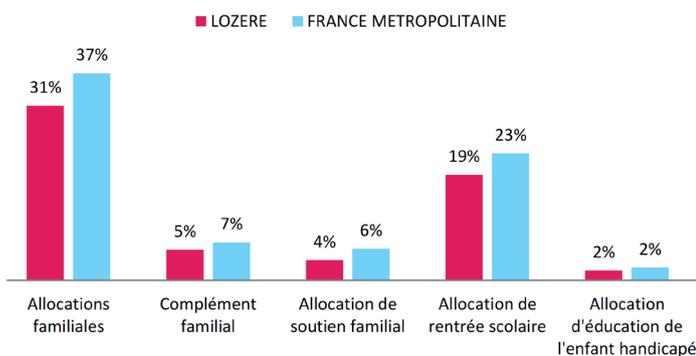
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **135 enfants en Lozère ont des parents qui la perçoivent.**

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2018

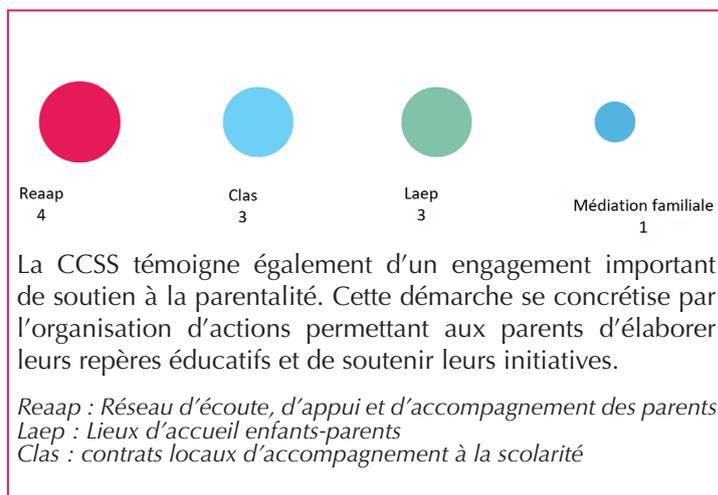
La CCSS contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

> **31 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial,

> **19 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

> **4 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
> **2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.**

Les établissements et actions financés en 2018

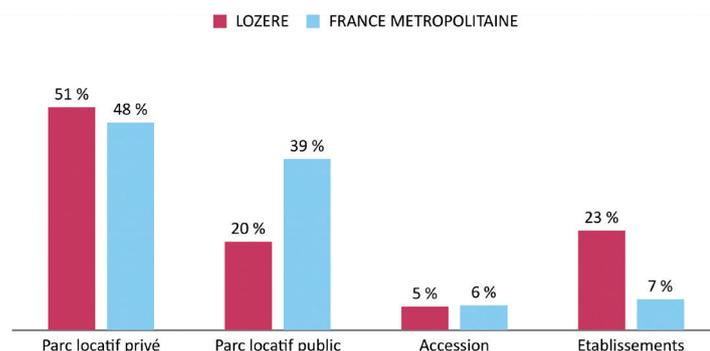


Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



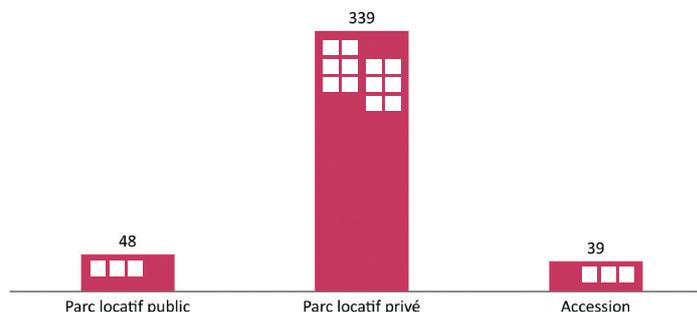
Source : Caf 2018

Au mois de décembre 2018, **6700 foyers lozériens reçoivent une aide au logement** de la part de la CCSS. Cela représente une population de **11 100 personnes**, soit **15 % de la population** totale du département. La Lozère se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif privé et en établissements qu'au niveau national.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2018

Après perception des aides au logement, près de **430 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. Le type de parc se révèle un facteur essentiel. En Lozère, dont le parc locatif privé est majoritaire avec des loyers plus élevés, le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus pour se loger est multiplié par 7 par rapport au parc social.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

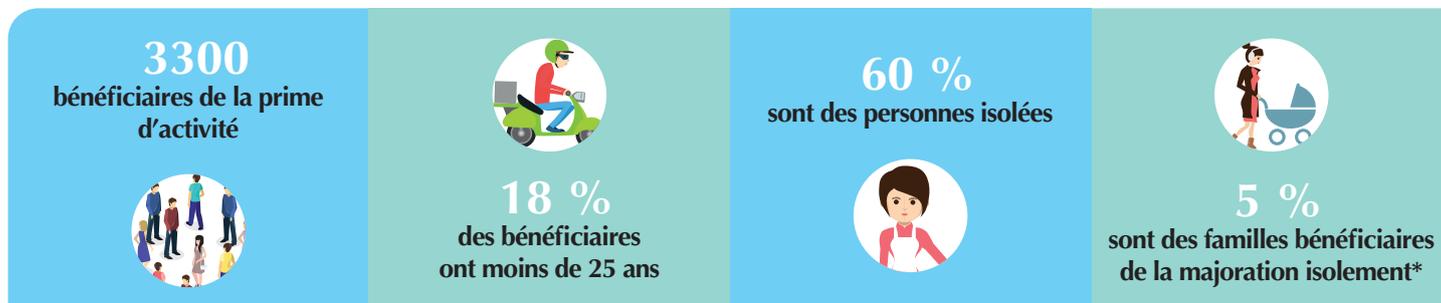
> Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à **1 100 foyers sur le territoire lozérien**.

> **3 300 allocataires lozériens bénéficiaires de la prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 300 foyers en 2018.

> **2600 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 45 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

Les pouvoirs publics ont décidé à compter du 1er janvier 2019, une revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, prestation qui complète les revenus professionnels. Cette mesure permet d'augmenter le montant de la prime d'activité versée à ceux qui la perçoivent déjà, mais elle permet également de verser cette prime à de nouveaux bénéficiaires, et contribue ainsi à la revalorisation du pouvoir d'achat des personnes en activité. Ainsi, au niveau départemental, entre le 31 décembre 2018 et le 31 mars 2019, **le nombre de bénéficiaires de la PPA a augmenté de 1 346 allocataires, soit une progression de 40 %**.

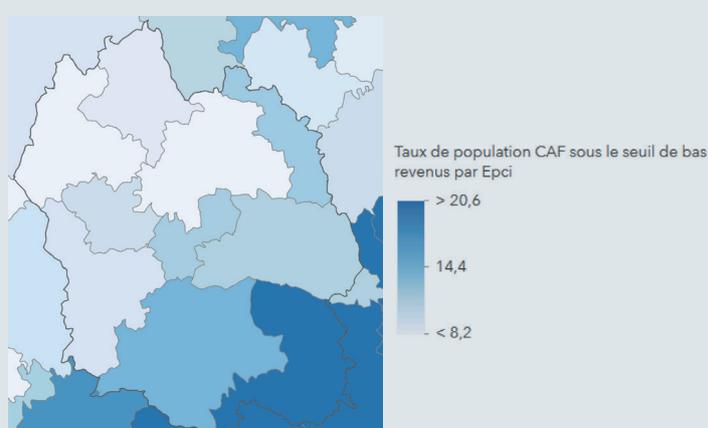
LES ALLOCATAIRES A BAS REVENUS

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS) adopté en janvier 2013 et, pour une durée de 5 ans, visait à la fois à répondre à l'urgence sociale signalée par le diagnostic sur les causes de la pauvreté et à structurer la politique de lutte contre la pauvreté sur le long terme. Une des mesures phare du PPLPIS, prévoyait la revalorisation de 10 % en cinq ans du montant forfaitaire de ce minimum social. Fin 2018, il a été prolongé par le plan présenté par Emmanuel Macron qui ambitionne de prévenir la reproduction de la pauvreté et a annoncé cinq grands domaines sur lesquels la politique doit être menée pour « éradiquer la pauvreté extrême » : la petite enfance, l'enfance, les jeunes, l'accompagnement vers l'emploi et les minima sociaux.

D'un point de vue monétaire, fin 2018, en Lozère, 3400 allocataires sont considérés comme vivant sous le seuil des bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 071 euros par unité de consommation et par mois. Ces foyers abritent **6 600 personnes, soit 11 % de la population** du département. Cette proportion de population à bas revenus, est inférieure à celle de la France métropolitaine (17 %).

15 % des enfants (de familles allocataires) de moins de 21 ans résident dans un **foyer à bas revenus**. Cet écart marqué entre la population allocataire et les enfants démontre la plus grande vulnérabilité de ce jeune public face aux phénomènes de paupérisation.

Taux de population sous le seuil de bas revenus



Sources : Caf 31/12/2018 et Insee RP 01/01/2015
© IGN Geofla®2.0 2015

43 % des foyers allocataires à bas revenus sont fortement dépendants en Lozère (47 % au niveau de la France métropolitaine), c'est-à-dire que leurs revenus sont composés à 75 % ou plus de prestations versées par la CCSS. Parmi ces foyers, **1 100 vivent de ressources provenant entièrement des prestations légales**. Cette donnée conforte le rôle protecteur joué par la branche Famille de la Sécurité sociale pour les familles les plus modestes.

Le versement des prestations légales apparaît aussi comme une aide financière précieuse pour **2 600 foyers allocataires** considérés comme **fragiles** et couvrant 5 000 lozériens. Ceux-ci tomberaient, en effet, sous le seuil de bas revenus sans la perception des prestations familiales et/ou sociales, ce qui conduirait à faire croître le taux de population lozérienne à bas revenus de 8 points pour le porter à 19 % dans le département. Le versement de ces prestations est un rempart d'autant plus capital pour les familles qui se situent aux franges du seuil de bas revenus et peuvent, à tout moment, basculer dans la pauvreté monétaire.

- ✓ 6 600 personnes sous le seuil de bas revenus
- ✓ 2 500 enfants sous le seuil de bas revenus
- ✓ 1 100 allocataires avec 100 % de ressources issues des prestations légales
- ✓ 2 600 foyers fragiles

> **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus>